



Préjudices indemnisés par l'oniam

Par **jordan**, le **14/03/2012** à **19:02**

Bonjour,

suite a une aléa mon pere est en attente de proposition de la part de l'oniam il est passé en expertise il ya 1 mois, il a reçu le rapport de l'expert il a le droit a l'Assistance par tiers personne 3 h par jour, on aimerai savoir comment l'oniam indemnise ce poste, sachant qu'il bénéficie déjà de la pch de l'mdph, es ce l'oniam va demande a l'autre organisme d'arrêté le versment ou il peut cumulé les deux?

merci d'avance.

Par **njan**, le **22/02/2013** à **00:44**

Bjr,

vous aurez toutes les info en allant sur le site de l'Oniam. la pch est cumulable avec certaines sommes versées à titre d'indemnisation.pour être plus, il faudrait connaitre les postes des préjudices pris en compte par l'expert.Nous n'avons pas ces info...

bien cordialement.